

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

Adopté

N° CS880

AMENDEMENT

présenté par
Mme Colin-Oesterlé, rapporteure

ARTICLE 9

I. – À l’alinéa 2, supprimer les mots :

« du ou ».

II- En conséquence, procéder à la même suppression à la première phrase de l’alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel